



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
**LAC D'AIGUEBELETTE**

## Conseil communautaire du jeudi 22 janvier 2015

### Compte-rendu de séance

---

Sous la Présidence de Denis GUILLERMARD,

Présents : MMES MRS ANGELINO. BELLEMIN. BEZAT. BOIS. CHEVALIER. COURTOIS. COUTAZ. DURET. FAVREAU. GIRARD. GRIMONET. GUICHERD. GUILLERMARD. LEFRANCO. MARTIN. PERRIER. RUBOD. SCHWARTZ. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WEIBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : GROS (Pouvoir TAVEL). PERMEZEL (Pouvoir GIRARD).

Secrétaire de séance : Ludovic AYOT, Directeur CCLA

Le Président ouvre la séance à 20h00 au sein de la Maison du lac d'Aiguebelette

#### **Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 18 décembre 2014**

Le Président sollicite l'approbation du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2014.

Martine Schwartz interroge le Président sur la présence dans les documents transmis, d'un nouveau logo exposé en séance du 18 décembre alors que celui-ci n'a pas été approuvé par délibération du conseil communautaire.

Elle considère ce changement d'autant moins justifié que le futur regroupement des communautés de communes imposera de mettre en place une nouvelle identité.

Denis Guillermard et Annick Chevalier font valoir que ce nouveau logo a été travaillé et approuvé en commission « Communication » et vu en Bureau.

La séance du 18 décembre n'avait pas vocation à solliciter l'approbation du conseil mais bien de présenter le nouveau logo qui, pour des questions de cohérence avec l'identité de la Maison du lac (porte d'entrée du territoire), de lisibilité sera utilisé pour tous les supports et outils de communication de la CCLA.

**Vote :**

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 1, Martine Schwartz

**Approbation du conseil.**

## **1. Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse et Contrat Cantonal Jeunesse. Bilan des procédures et point d'avancement sur la démarche, les orientations et propositions des groupes de travail.**

La politique Petite Enfance / Enfance / Jeunesse de la CCLA est notamment portée au travers des Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et Contrat Cantonal Jeunesse (CCJ) respectivement financés par la CAF de la Savoie et le Conseil général.

L'animation et le pilotage de ces contrats qui fixent pour 4 ans les objectifs et les actions à engager, sont confiées à l'association Agir Ensemble Localement (AEL) qui dispose de l'agrément Centre Social depuis 2006.

Les procédures de renouvellement du CEJ et du CCJ ont été engagées avec la volonté d'associer l'ensemble des acteurs concernés (Elus, associations culturelles ou de loisirs, professionnels, institutionnels, écoles, collège...), ainsi que la population locale.

L'AEL en lien avec CCLA, a initié une démarche participative qui s'est traduite par une série de réunions - débats thématiques organisés autour des problématiques et attentes spécifiques à différentes tranches d'âge : 0-6 ans, 6-10 ans, 11-15 ans, 16-25 ans.

A ce stade, François Favreau a présenté en Bureau un document d'étape dressant un bilan synthétique des procédures, ainsi que les principales orientations et premières propositions qui ressortent de ces travaux.

Ce document a été transmis à l'ensemble des conseillers communautaires.

Il est présenté ce soir en séance pour avis et observations du conseil sur les orientations et propositions exposées.

Suite à l'exposé de François Favreau et Thomas Lefrancq et au-delà des constats, orientations et propositions présentés, un certain nombre de points sont mis en exergue, notamment :

### Accueil petite enfance :

Sur le territoire de la CCLA l'offre de garde reste inférieure à la moyenne départementale. Si la création du service multi-accueil a pu créer quelques dualités avec les assistantes maternelles, le constat est fait que la demande reste supérieure à l'offre.

La création d'un Relais d'Assistants Maternelles qui était inscrit au CEJ et qui n'a pas été réalisé, constitue un projet qui pourrait trouver une pleine justification et qui doit être bien pris en compte dans les réflexions actuelles.

### Tranche 16-25 ans :

Cette tranche d'âge constitue la cible la plus difficile à atteindre dans un contexte de désœuvrement et d'incivilités qui devient préoccupant.

Les solutions apparaissent complexes, mais il est proposé de poursuivre la réflexion sur cette tranche d'âge pour essayer d'identifier les outils et les moyens les plus adaptés pour aller vers ces jeunes.

Il est précisé que :

- La CAF de la Savoie a fait valoir qu'elle pourrait dorénavant affecter des aides pour les actions programmées sur cette tranche d'âge.
- Le Conseil général s'est dit prêt à étudier une nouvelle répartition des permanences des éducateurs afin d'en affecter sur le territoire du lac d'Aiguebelette.

En tant que Vice-Président en charge des affaires sociales, Claude Coutaz informe l'assemblée qu'une réunion du comité de concertation CCLA – AEL, élargie à l'ensemble des membres de la commission « Social » sera programmée le 29 janvier prochain (19h00 à l'AEL) pour discuter de l'état d'avancement des démarches et commencer à identifier plus précisément les actions et leur coûts.

### **Prochaine étape :**

Présentation en conseil communautaire de février, d'un document affiné / propositions et actions, sur lequel le conseil communautaire sera invité à délibérer avant l'étape finale de définition des fiches actions.

## **2. Réforme des collectivités territoriales – Réflexion sur le regroupement des CC du Lac d'Aiguebelette, de Val Guiers, de Yenne, des Vallons du Guiers et de Chautagne / Engagement d'une étude**

### **Points d'information :**

- Le Bureau a décidé d'élargir le groupe de réflexion spécifique à la CCLA, en proposant à Frédéric Touihrat et Pascal Zucchero de participer aux travaux. Ces derniers ont accepté.
- Les services de la Préfecture ont transmis un tableau comparatif des compétences des 5 communautés de communes (Document transmis aux conseillers communautaires).
- Les réflexions relatives au regroupement des intercommunalités, se sont poursuivies au travers de prises de contact et d'échanges à la fois informels entre les Présidents des intercommunalités des territoires voisins, et l'organisation d'échanges formels, notamment via la tenue, au SMAPS, d'une réunion en date du 14 janvier regroupant les représentants des Communautés de communes du Lac d'Aiguebelette, de Val Guiers, de Yenne, des Vallons du Guiers et de Chautagne.  
Le compte-rendu de cette réunion a été transmis à l'ensemble des conseillers communautaires avant la présente séance.

*Exposé par le Président de l'état de ces démarches et retour sur les propositions issues de la réunion du 14 janvier :*

- *Une réunion constructive et participative au cours de laquelle tout le monde a pu clairement s'exprimer.*
- *Une volonté de transparence, c'est à dire ne pas se cacher les difficultés et les problèmes que posent l'exercice, et notamment sur les questions de :*
  - . cohérence et de pertinence du périmètre au regard de la géographie de ces territoires et du positionnement des bassins de vie (proximité vis-à-vis de la population)*
  - . différence entre les compétences exercées par les CC et la prise en compte de celles exercées par les Syndicats (Eau, assainissement, déchets...)*
  - . harmonisation fiscale*
- *Une réflexion qui peut en amener d'autres, notamment sur la question de la création de communes nouvelles*
- *Une nécessité de relayer l'information et l'avancement des réflexions au niveau des conseillers municipaux*
- *Les représentants de la CC Chautagne et de la CC Vallon du Guiers ont clairement affiché que leur réflexion se portait aussi vers d'autres territoires (CALB pour la Chautagne et CC des Tisserands pour la CC Vallon du Guiers)*
- *Un regroupement qui doit se penser autour d'un projet de territoire.  
Définir ce projet. Socle pour les 3 CC = SCOT qui pose les bases de l'organisation, de la structuration et de l'aménagement de l'APS.*

- *Un niveau d'intégration qui doit être réfléchi = Aller vers une prise de compétences maximale, ou plutôt minimale*

*A ce stade, 5 communautés de communes pour engager cette réflexion ce qui ne signifie pas que toutes poursuivront dans ce sens. A cet effet, les premiers éléments d'étude et d'analyse doivent permettre aux Communautés de communes de se positionner avant l'été sur leur poursuite dans la démarche.*

*La méthodologie est construite autour de la constitution d'un comité de pilotage (Format de la réunion du 14 janvier) et d'un Bureau intégrant les 5 Présidents de CC + Président du SMAPS. Accompagnement ASADAC. Une réunion du Bureau est programmée le 2 février à la Maison du lac en présence de l'Asadac pour préciser ces éléments de méthodologie et le contenu de l'étude. Une prise en charge financière qui sera répartie entre les 5 EPCI au prorata de la population dans le cadre d'un groupement de commande.*

Le conseil communautaire est donc invité à se prononcer sur l'engagement d'une étude destinée à accompagner la réflexion sur le regroupement des communautés de communes. Le périmètre identifié intègre les 5 communautés de communes citées ci-dessus. Le coût de l'étude sera réparti entre les 5 structures au prorata de la population de chacune d'elles. Le Président fait lecture du projet de délibération soumis en séance.

Cette présentation amène un échange et une discussion portant principalement sur les points suivants :

#### **Claude Coutaz**

- ▶ S'interroge sur le coût financier de cette étude, aucun chiffrage n'ayant été précisé. Quelle sera l'incidence financière de ce travail pour la CCLA ?
- ▶ Par ailleurs, il s'étonne que la réflexion ne porte pas, d'abord, sur la question de la mutualisation de services et de moyens à l'échelle de la CCLA.

Sur la question du montant de l'étude, **Denis Guillermand** précise que l'estimation ne pourra être établie qu'après définition du contenu de l'étude mais qu'en la matière un coût de l'ordre de 100 000 € à répartir sur les 5 communautés de communes, peut paraître cohérent.

#### **Martine Schwartz**

- ▶ S'interroge sur l'étude des autres scénarios, et notamment les réflexions avec Chambéry Métropole ou la Chartreuse. Cette question est-elle intégrée dans l'étude qui doit être engagées, ou faudra-t-il la compléter, voire engager une autre étude ?

Sur ce point **Denis Guillermand** précise que ces scénarios ne sont pas prévus dans l'élaboration du cahier des charges de la présente étude et que, sur le principe, dans le cas où il existerait une volonté réciproque d'étudier ce regroupement, il serait alors nécessaire d'engager une étude complémentaire.

A cet effet, il précise qu'il a contacté M. Xavier Dullin, Président de Chambéry Métropole, pour un premier échange sur cette question. M. Dullin s'est dit un peu surpris de l'idée d'un éventuel scénario qui rapprocherait le territoire du lac d'Aiguebelette de l'agglomération Chambérienne. Une telle hypothèse ne lui semblerait pas pertinente pour l'Avant-Pays Savoyard dans un contexte où des

réflexions sont menées côté Chambéry et Annecy pour regrouper les agglomérations actuelles. Cependant, il a par ailleurs rappelé qu'une réflexion sur des mutualisations en matière d'actions touristiques et culturelles serait intéressante et qu'elles pourraient se formaliser dans le cadre de conventionnements.

Denis Guillermand invitera Xavier Dullin à venir échanger avec le conseil communautaire. Cette même initiative sera faite avec Jean-Paul Claret pour ce qui concerne la Chartreuse.

#### **André Bois**

- ▶ Concernant le regroupement de communes, il rappelle qu'une réunion d'information est organisée le 6 février prochain à St-Genix s/ Guiers, animée par l'Asadac.  
La question de la représentation des petites communes au sein d'une structure regroupant plusieurs communautés de communes interroge. Peut-être faudrait-il se dire que l'échelon communal qui constitue un héritage de la révolution française, n'est plus véritablement en cohérence avec les évolutions et les nouveaux enjeux des territoires.
- ▶ Cependant cette question ne doit pas constituer un préalable à l'étude qu'il est proposé d'engager à l'échelle des 5 communautés de communes.
- ▶ Si l'engagement d'une étude est validé, sa mise en œuvre devra se faire autour de groupes de travail qui réuniront des élus des différentes structures. Ce mode de fonctionnement doit aussi permettre à chacun de mieux se connaître et d'appréhender la capacité de ces territoires à coopérer et à se regrouper.

#### **Frédéric Touihrat**

- ▶ Ne voit pas dans le projet de délibération d'éléments de contenu du cahier des charges. Il souhaite donc que le conseil communautaire soit à nouveau saisi pour approuver le projet de cahier des charges lorsque celui-ci sera établi.
- ▶ Exprime des doutes quant à la méthode de travail et notamment, sur la cohérence d'un projet qui semble se construire autour d'une déclinaison de compétences et d'une simple volonté de mise en commun. Ce regroupement ne peut réussir sans définition préalable d'un projet de territoire.
- ▶ Emet des doutes quant aux effets de mutualisation qui sont recherchés en considérant que les regroupements n'ont quasiment jamais amené de réduction des coûts de fonctionnement.
- ▶ Considère qu'il est possible d'intégrer dans l'étude, l'ensemble des scénarios et pas seulement celui d'un regroupement des 5 communautés de communes.
- ▶ Souhaite que les communes soient associées à ces réflexions. Il émet l'idée que cette association leur permettrait aussi de réfléchir à la question du regroupement des communes.

Concernant la mise en œuvre de l'étude, **Denis Guillermand** précise que le conseil communautaire sera préalablement amené à valider le cahier des charges ainsi que le montant de la participation financière de la CCLA.

#### **Pascal Zucchero :**

- ▶ Le contexte réglementaire et budgétaire notamment marqué par la diminution des dotations de l'Etat et la mise en place des fonds de péréquation, fait que la question du regroupement des communautés de communes est devenue incontournable. A terme, la CCLA risque de ne plus avoir les moyens de mettre en œuvre ses politiques.
- ▶ Il convient donc d'anticiper et d'être proactif plutôt que de se voir imposer un regroupement.
- ▶ Il s'agit aussi d'être ambitieux tout en restant vigilant sur la question des compétences sachant qu'il existe des différences sensibles entre intercommunalités.

- ▶ L'élargissement de l'étude aux Vallons est obligatoire compte-tenu de la fusion de Pont-de-Beuvoisin Isère et Savoie et des liens « organiques » qui existent entre la CC Vallons du Guiers et la CC val Guiers.
- ▶ Ce regroupement pose aussi la question de la représentation future et du poids des petites communes au sein d'une nouvelle structure. Si le regroupement de communes ne doit pas constituer un préalable, une réflexion est certainement nécessaire. A l'échelle de territoire de la CCLA, création d'une commune unique est un scénario qui mériterait d'être discuté sereinement, même si ce sujet reste naturellement sensible.
- ▶ Concernant l'étude qui est engagée, il est nécessaire d'avoir une entrée par analyse comparative des compétences qui traduisent ni plus ni moins les services que la collectivité souhaitent apporter à la population, et qui fondent l'action publique.
- ▶ L'étude devra s'articuler autour de groupes de travail thématiques et les différentes étapes devront faire l'objet d'une restitution aux conseillers communautaires et conseillers municipaux.

**Bernard Veillet :**

- ▶ Considère que ce regroupement n'est pas inéluctable et que le projet de loi, qui n'est pas encore voté, peut être encore revu.
- ▶ S'interroge sur ce que ferait les élus si la loi n'imposait pas ce regroupement. La CCLA s'associerait-elle à cette réflexion ?
- ▶ Considère, qu'aller au-devant de la loi et anticiper des obligations qui ne s'imposent pas encore, conforte l'Etat dans la mise en œuvre de cette réforme.
- ▶ Pense qu'il faudrait non pas regrouper les communautés de communes, mais conserver l'organisation actuelle tout en élargissant le périmètre d'intervention du SMAPS.

A l'issue de ces échanges, le Président demande au conseil communautaire d'approuver le lancement d'une étude portant sur les possibilités de regroupement des Communautés de Communes du lac d'Aiguebelette, de Val Guiers, de Yenne, des Vallons du Guiers et de Chautagne.

**Délibération :**

**Vote :**

Pour : 22

Contre : 2, Bernard Veillet, Jean-Pierre Martin

Abstention : 1, Henri Permezel

**Approbation du conseil.**

**Point d'information complémentaire :**

Concernant l'organisation touristique et l'engagement d'une étude sur le groupement des Offices de tourisme et pôles patrimoniaux, Denis Guillermard informe le conseil que le comité de pilotage s'est réuni le mardi 20 janvier à la Maison du lac :

- La réunion a permis de cadrer le contenu et les attentes de l'étude à réaliser.
- L'ASADAC transmettra une proposition financière.
- L'engagement de l'étude se ferait sous la forme d'un groupement de commande associant les 3 CC, la CCLA étant mandataire du groupement.
- L'étude bénéficiera d'une aide au titre du CTS.

### **3. Projet de convention d'objectifs et de moyens pour les parcours artistiques et culturels en Avant Pays Savoyard (1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015)**

En tant que Présidente de la commission « culture » de la CCLA, Stéphanie Weibel expose à l'assemblée les dispositions du projet de convention d'objectifs et de moyens pour les parcours artistiques et culturels en Avant-Pays Savoyard (Année scolaire 2014-2015).

Dans ce cadre la participation financière de la CCLA, de CC de Val Guiers, de la CC Yenne, du SIVU et de Diapason s'établit à 85 500 €, répartis par intervenants.

La contribution de la CCLA est fixée à 7600 €.

Martine Schwartz s'étonne que le financement des associations intervenantes, prévoit une subvention attribuée à l'entité Nuits d'été / Vocal'aise, alors qu'il s'agit de deux associations distinctes.

Stéphanie Weibel fait valoir qu'il existe peut-être un conventionnement entre ces deux structures. Elle fera cependant, remonter la remarque au SMAPS pour éventuellement demander un correctif.

Par ailleurs elle fait valoir les remarques suivantes :

- Le montage technique et financier proposé apparaît très complexe. Le dispositif sera revu et très certainement simplifié pour l'année 2015 – 2016 après réalisation d'un nouvel appel à projets.
- Les activités proposées sont principalement axées sur l'apprentissage de la musique. Il convient d'essayer de donner une place plus importante aux autres formes d'expression culturelle et artistique.

**Délibération :** Adoption du projet de convention d'objectifs et de moyens pour les parcours artistiques et culturels en Avant-Pays Savoyard pour l'année scolaire 2014-2015

**Vote :**

Pour : 25

Contre : 0,

Abstention : 0,

**Approbation du conseil à l'unanimité.**

### **4. Point d'information / Mise en place d'une politique culturelle et d'une programmation culturelle**

Stéphanie Weibel fait valoir les réflexions suivantes :

- Une volonté de redonner à la Culture une véritable place dans les politiques portées par la CCLA dans un contexte marqué par une forte dynamique des associations culturelles et artistiques sur notre territoire. Cette volonté passe aussi par la mise en place de moyens financiers et la recherche active de co-financements afin d'accroître l'enveloppe budgétaire dédiée aux actions culturelles.
- La commission Culture comporte trop peu de personnes pour favoriser les échanges et la mise en place d'une dynamique. Il s'agirait aussi d'intégrer toutes les sensibilités et d'avoir une représentation plus large de l'ensemble du territoire. A cet effet, un mail a été transmis

à l'ensemble des communes pour proposer aux conseillers municipaux qui souhaiteraient s'investir, de participer aux travaux de la commission.

- Concernant la programmation culturelle au sein de la Maison du lac, un programme a été arrêté et l'organisation se met en place. Cependant, il est nécessaire de disposer d'une logistique qui ne peut pas s'appuyer que sur les services de la CCLA et de la maison du lac. Il est donc nécessaire de constituer un groupe de personnes qui pourra tout au long de l'année assurer un certain nombre de tâches pour la bonne organisation des spectacles (accueil des artistes, ouverture et fermeture de la Maison du lac, billetterie, accueil du public, amenée et repli de matériel, etc...).

Dans ce cadre les associations subventionnées par la CCLA ont été contactées par Stéphanie Weibel. Cependant, cela ne sera pas suffisant. Il convient donc que des élus puissent se mobiliser pour constituer une équipe qui permettra à cette programmation culturelle de se mettre en place et d'être pérennisée.

- Dans le cadre de la programmation culturelle 2015, une première conférence débat a été organisée le 13 janvier sur le thème de la culture en milieu rural. Elle a accueilli plus d'une quarantaine de personnes.

Le 23 janvier, est programmé un concert piano / conférence de Marc Vella.

L'objectif de la programmation est d'être éclectique et d'essayer de toucher un large public.

- Le 12 février prochain, à la Maison du lac, la commission « Culture » organise une soirée de rencontres et d'échanges avec les principaux acteurs de territoire agissant en matière culturelle : Nuits d'été, Château partagé, CESAM, Lecture publique, Il était une fois un lac, AEL (rencontres séparées).

Les conseillers communautaires qui voudraient assister à ces rencontres sont invités à y participer.

## **5. Maison du Lac – Bilan budgétaire et projection 2015 – Ouverture ligne de trésorerie**

René Bellemin, Président du conseil d'exploitation de la Maison du lac informe le conseil communautaire que bilan d'exploitation de la Maison du lac pour l'année 2014 fait ressortir un déficit d'environ 19 000 €. En tenant compte du report de la subvention qui avait été versée par la CCLA et qui s'établit à 19 000 €, le coût du fonctionnement de la Maison du lac pour l'année 2014 est de l'ordre de 38 000 €.

Ce chiffre apparaît cohérent avec les estimations initiales du coût d'exploitation sachant par ailleurs, que l'année 2014 constitue une année particulière puisque :

- l'ouverture n'est intervenue qu'en avril alors que le personnel était en place dès le début d'année pour assurer les démarches de promotion et de communication
- l'été 2014 a été marqué par des conditions météorologiques déplorables qui ont pénalisé fortement la fréquentation touristique du territoire et certaines activités de la Maison du lac, notamment la partie Bar / salon de thé.

Pour 2015, ce coût d'exploitation devrait être sensiblement réduit par une diminution des charges de fonctionnement (optimisation de l'organisation / gestion du personnel saisonnier) et un accroissement des recettes.

Au niveau de la trésorerie, compte-tenu des remboursements du budget Maison du lac au budget général de la CCLA, la situation actuelle pose des difficultés transitoires pour assurer notamment, le paiement des salaires du personnel.



A cet effet, il est proposé d'ouvrir une ligne de crédit de 40 000 € suivant proposition du Crédit Agricole :

Montant : 40 000€

Durée : 6 mois

Taux d'intérêts : indice Euribor3 mois + 1.72% (valeur indicative Euribor décembre 2014 : - 0.081%)

Paieement des intérêts : trimestriel

Frais de dossier : 70€

Commission d'engagement : 0.20€ du capital emprunté soit 80€

**Délibération** : Budget maison du lac / Ouverture d'une ligne de crédit de 40 000 €

**Vote :**

Pour : 24

Contre : 0,

Abstention : 1, Martine Schwartz

**Approbation du conseil.**

## **6. Budget investissement CCLA 2015 : ouvertures de crédits**

Afin de pouvoir régler sur la section d'investissement des factures arrivées en début d'année, le Président peut mandater avant le vote du budget et avec l'autorisation de l'organe délibérant, des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des prévisions budgétaires de l'exercice précédent (art L1612-1 du CGCT).

**Budget général :**

- Opération TOURISME : 102€ TTC
- Opération MULTI-ACCUEIL LEPIN LE LAC : 65 462€ TTC
- Opération MAISON DU LAC : 5 157€ TTC
- Opération VERGER : 639€ TTC

**Budget Assainissement :**

- compte 2315 : 5 200,00€ HT

Une partie des autres factures en instance sera payée en « reste à réaliser ».

**Délibération** : Ouverture de lignes de crédits

**Vote :**

Pour : 25

Contre : 0,

Abstention : 0,

**Approbation du conseil à l'unanimité.**

## 7. Marais de l'Egay – Gestion des zones humides – Co-acquisition de parcelles avec le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie

Dans le cadre du contrat de bassin versant Guiers - Aiguebelette, un volet important de la procédure concerne la préservation et la gestion des zones humides du bassin versant du lac d'Aiguebelette.

Sur la base de l'inventaire des zones humides, un certain nombre de secteurs ont été identifiés afin d'engager une démarche d'animation foncière auprès des propriétaires concernés pour garantir la préservation de ces zones via une démarche d'acquisition foncière, ou la mise en œuvre d'un plan de gestion faisant l'objet d'un conventionnement.

Dans ce cadre, le Conservatoire des Espaces naturels de la Savoie a engagé une démarche d'animation sur le secteur dit de l'EGAY, commune de St-Alban de Montbel (voir carte ci-dessous).

Mme Forel propriétaire des parcelles 779 et 780 a accepté de procéder à la vente de ces parcelles pour un montant de 1750 €, soit, pour une surface de 4967 m<sup>2</sup>, un coût d'environ 0,34 € / m<sup>2</sup>.

Il est proposé que cet achat se fasse sous la forme d'une indivision CEN et CCLA, comme cela a le plus souvent été le cas durant ces dernières années pour, notamment, bien faire valoir l'engagement de la CCLA dans sa politique de préservation des milieux naturels et le partenariat avec le CEN Savoie.

L'assemblée est donc invitée à se prononcer sur cette co-acquisition qui représente pour la CCLA un montant de 875 €.

Commune de SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL,

Au(x) lieu(x)-dit(s)	Section cadastrée	Parcelle n°	Sur une superficie de
DOGUE	A	779	29 a 07 ca
DOGUE	A	780	20 a 60 ca

**Délibération** : Acquisition en indivision avec le CEN Savoie, des parcelles A779 et 780, St-Alban de Montbel pour un montant de 1750 € dont 875 € à charge de la CCLA.

**Vote :**

Pour : 25

Contre : 0,

Abstention : 0,

**Approbation du conseil à l'unanimité.**

## 8. Délégation donnée au président pour représenter la CCLA devant le Tribunal Administratif

Un recours contractuel a été engagé par la société ACREA suite à la consultation lancée par la CCLA dans le cadre des travaux de construction, sur la commune de Lépin-le-Lac, du bâtiment dédié au service multi-accueil petite enfance (micro crèche).

Cette entreprise classée dernière lors de l'analyse des offres a engagé un recours considérant que son offre avait été mal appréciée.

La CCLA a été saisi par le tribunal administratif de Grenoble pour constituer un mémoire en réponse au recours de l'entreprise.

Maître Karen Duraz a été contactée par la CCLA pour rédiger le mémoire et accompagner la CCLA.

A sa demande, elle a sollicité une décision officielle du conseil communautaire donnant au Président délégation pour représenter la CCLA auprès du tribunal administratif.

Cette demande a été inscrite à l'ordre du jour du présent conseil.

Cependant, Maître Duraz a informé les services de la CCLA ce jeudi 22 janvier, que cette délibération n'était finalement pas nécessaire, la CCLA agissant en défense dans ce dossier.

## 9. Point d'information / Création Réserve Naturelle Régionale

Une rencontre a été organisée avec les services de la région mi-janvier, pour faire le point sur ce dossier, il en ressort les éléments suivants :

- Les démarches auprès des propriétaires afin de solliciter le classement des parcelles identifiées dans le périmètre d'étude, sont terminées. La surface atteindrait 844 hectares.
- Classement : Le dossier sera présenté en assemblée plénière début mars. Préalablement, la CCLA et le CEN Savoie seront invités à venir présenter le dossier en commission Environnement de la région Rhône-Alpes.
- A l'issue du classement le Président de la Région désignera le gestionnaire et instituera le comité consultatif de la RNR.
- Une co-gestion CCLA et CEN Savoie est envisagée, le CEN agissant dans le cadre des missions « scientifiques » de gestion, la CCLA assurant l'animation de la RNR dans l'élaboration du plan de gestion, le suivi de la procédure, l'animation du projet etc...
- Les associations locales et autres acteurs concernés seront très largement impliqués dans la procédure notamment lors de l'élaboration du plan de gestion qui constitue le document « moteur » de la Réserve.
- En termes de moyens humains, après discussion avec les services de la Région, il est retenu de travailler sur un redéploiement des moyens internes à chaque structure.  
La région estime, au regard du fonctionnement des autres Réserves, le besoin en personnel à 2 ETP.

Une première organisation / structuration a été envisagée :

CCLA			CEN Savoie		
Fonction	Personne	quotité	Fonction	Personne	quotité
Responsable hiérarchique (Directeur CCLA)	Ludovic Ayot		Responsable hiérarchique (Directeur CEN)	Régis Dick	

Animation/ Coordination / Suivi de la procédure (Conservateur)	Véronique Beauvais*	0,8	Missions scientifiques / Gestion milieux naturels	Manuel Bouron	0,25
Garde	Maryan Ribicic	0,5	Garde Technicien + service SIG	Sophie Bertrand	0,5
		<b>1,3</b>			<b>0,75</b>

*\*Redéploiement du poste de Véronique Beauvais qui a assuré le travail de mise en place de la redevance incitative. Ce service ne justifie plus d'affecter Véronique sur 1 ETP pour des tâches qui sont par ailleurs très administratives et qui relèvent principalement du secrétariat. Titulaire d'un DESS en environnement, Véronique dispose des connaissances et des compétences pour appréhender et assurer rapidement ces nouvelles missions.*

## 10. Calendrier des compétitions aviron 2015

Le calendrier 2015 prévisionnel transmis par le Conseil général de la Savoie, s'établit comme suit :

Date	Type	Lieu	Nbre jours
21/03	Championnat Rhône-Alpes bateaux courts cadets	Bassin actuel	1
22/03	Coupe Rhône Alpes	Bassin actuel	1
28/03 au 29/03	Championnat de zone sud-est bateaux courts junior ./ sénior	Bassin actuel	2
09/05 et 10/05	Régates de Savoie	Nouveau bassin	2
30/06 au 06/09	Championnats du monde avec utilisation bassin du 26 au 29 août, soit 4 jours supplémentaires à comptabiliser	Nouveau bassin	12
Total jours			<b>18</b>

Ce calendrier fait ressortir les points suivants :

- ▶ 5 compétitions programmées dont 2 sur le nouveau bassin : Régates de Savoie et Championnats du monde d'aviron
- ▶ A titre exceptionnel, compte-tenu de l'organisation des Championnats du Monde d'aviron, le nombre de jours de compétition pour 2015 s'établira à 18 au lieu des 13 prévus dans le règlement.

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le présent calendrier.

**Délibération** : Approbation du calendrier des compétitions d'aviron sur le lac d'Aiguebelette pour l'année 2015

**Vote :**

Pour : 24

Contre : 1, Martine Schwartz

Abstention : 0

**Approbation du conseil.**

## 11. Programme territorial d'animations touristiques et culturelles des championnats du monde d'aviron 2015 – Demande subvention CDDRA et CTS

L'organisation des Championnats du Monde d'aviron 2015 fait l'objet d'un projet d'accompagnement territorial qui comporte 3 volets : « Environnement » – « Tourisme – Economie » - « Social – Culture – Sport ».

Ce projet construit par le CG73 et la CCLA en lien avec les acteurs du territoire, sera décliné sous forme d'actions matérielles et immatérielles qui s'inscrivent en amont de l'évènement, dans le temps des Championnats ou encore au-delà de la manifestation (pérennisation et héritage).

Un point d'avancement a récemment été réalisé à la maison du lac associant le CG73, la CCLA, l'OT, la Maison du lac, le comité d'organisation et Savoie Mt-Blanc tourisme.

Une réunion sera prochainement programmée pour présentation aux élus de la CCLA.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé de mettre en œuvre un programme d'animations pour :

- Valoriser le patrimoine, naturel, culturel et les savoir-faire du territoire
- Capitaliser pour les futures années le coup de projecteur touristique généré par l'évènement
- Proposer un programme de découvertes « test » qui pourra être développé et élargi dès la saison prochaine sur l'ensemble du territoire du Pays du Lac d'Aiguebelette
- Proposer des activités de découverte en fin de journée après la fin des épreuves au public présent sur le territoire avant qu'il ne retourne dans leurs hébergements

Ce programme pourra bénéficier d'une aide de 60% au titre du CTS.

Coût prévisionnel : 43 000 € HT

- Programme de randonnée découverte : 6 000€
- Documents de communication : 2 000 €
- Soirées festives : 30 000 €
- Evènement Vélo Assistance Electrique : 5000 €

A cet effet, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du CTS

**Délibération :** Mise en place d'un programme d'animations dans le cadre de l'organisation des Championnats du Monde d'aviron de 2015 et demande de financement dans le cadre du Contrat de Territoire Savoie.

### **Vote :**

Pour : 23

Contre : 1, Martine Schwartz

Abstention : 1, Henri Grimonet

### **Approbation du conseil.**

## 12. Questions diverses

### ► **Achat ancien restaurant « Courtois ».**

Gilbert Courtois informe le conseil communautaire qu'il a fait une proposition d'achat du bâtiment dans l'objectif de remettre en service une activité de restauration. Un compromis de vente va être signé avec l'indivision Courtois.

► **Achat terrain / Aménagement parking pour accès au Grenant :**

Le Président informe le conseil que l'achat du terrain a fait l'objet de la signature d'un compromis de vente.

► **Travaux SNCF / Impact sur l'usage du canyon du Grenant**

Jean-Pierre Martin informe le conseil communautaire que ce même jour, s'est tenue une réunion relative au projet de travaux de la voie SNCF : Reprise du tablier du pont SNCF sur la commune de La Bridoire.

Ces travaux devaient entraîner la neutralisation de l'utilisation du canyon durant l'été 2016.

Des solutions ont été identifiées pour essayer de maintenir l'activité canyonig durant ces travaux.

► **Conseil d'administration de l'office de tourisme**

Le CA de l'OT du lac d'Aiguebelette est programmé le 26 janvier prochain.

► **Dates réunions conseil communautaire**

Le prochain conseil est programmé le jeudi 19 février. L'ordre du jour intégrera le débat d'orientation budgétaire.

Compte-tenu des sujets à traiter et des votes des budgets, plusieurs conseils vont devoir être organisés de fin février à début avril. Le calendrier des réunions sera prochainement établi et diffusé aux conseillers.

\*\*\*\*\*

La séance est levée vers 22h30

**Date prévisionnelle du prochain conseil communautaire, le jeudi 19 février 2015, 20h00, Maison du lac, pour le débat d'orientation budgétaire.**

Le Président,  
Denis Guillermand

Secrétaire de séance,  
Ludovic Ayot, Directeur CCLA



Signature of Denis Guillermand, President, over a circular stamp of the Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette, Nances 73470.



Signature of Ludovic Ayot, Secretary, over a circular stamp of the Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette, Nances 73470.